

Réduction du sucre : Chères entreprises de boulangerie, faites donc, on vous taxera quand même !

La FEB dénonce le double discours de l'État

Depuis plus d'un an, les entreprises de boulangerie-pâtisserie travaillent avec les ministères de la Santé et de l'Agriculture à réduire le sucre dans les pâtisseries et les viennoiseries. Alors que cet accord collectif volontaire est en cours de dépôt, le PLFSS pourrait instaurer une taxe sur ces mêmes produits. Pour la FEB, cette contradiction est totalement incompréhensible : l'État ne peut pas demander aux entreprises d'agir, puis les pénaliser lorsqu'elles le font.

La Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie exprime sa profonde indignation face à cette perspective de taxation. Les entreprises de boulangerie-pâtisserie ont pris leurs responsabilités. Elles attendent de l'État la même cohérence.

Une démarche collective déjà engagée

Le sucre est un enjeu majeur de santé publique. Nous avons pris nos responsabilités ! Depuis plus d'un an, de sa propre initiative, **la FEB travaille activement avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture** à un accord collectif volontaire de réduction des teneurs en sucre dans les pâtisseries et les viennoiseries.

Derrière cet engagement, il y a des TPE-PME qui investissent, des équipes de recherche et développement qui reformulent les recettes, des équipes techniques qui testent et ajustent les produits. **Il s'agit bien de réduire le sucre, pas de le remplacer par des substituts ou des additifs.**

Cet accord, qualifié de « très ambitieux » par les administrations, couvrirait la quasi-totalité du secteur « viennoiseries et desserts surgelés » défini par OQALI (Observatoire de l'alimentation, piloté par l'Anses et INRAE), soit 26 familles de produits regroupant tous les produits de viennoiserie et pâtisserie élaborés par les entreprises adhérentes de la FEB.

Construit dans le respect des principes issus de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation la Nutrition et le Climat (SNANC), le projet d'accord de la FEB s'appuie sur des teneurs maximales en sucre, qui permettront d'atteindre au moins 5% de réduction des teneurs moyenne de l'offre produit d'ici 2031.

La filière Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie a déjà démontré sa capacité à obtenir des résultats de manière proactive et volontaire. La teneur moyenne en sel des pains courants a ainsi diminué de 25 % entre 2015 et 2024*. **Cette expérience confirme qu'un travail collectif avec les pouvoirs publics permet des progrès très concrets.**

Une taxe qui fragilise les efforts déjà engagés

Et quelle serait la réponse de l'État à tous ces efforts et investissements ?

Une taxe supplémentaire.

Une taxe ne remplace pas le travail sur les recettes.

Elle ne finance pas les essais.

Elle ne donne pas aux entreprises les moyens d'investir.

Réduire durablement le sucre exige de la recherche, des investissements et du temps : le temps de développer de nouvelles recettes, de préserver la qualité des produits et de permettre aux consommateurs de s'habituer progressivement à des saveurs moins sucrées.

Nos entreprises, à plus de 94 % des TPE-PME, ne disposent pas de moyens financiers illimités. Les taxer au moment même où elles se mobilisent volontairement pour faire évoluer leurs produits, c'est **fragiliser considérablement les efforts engagés** et décourager les entreprises qui prennent leurs responsabilités à bras le corps.

En fonction de la typologie des produits élaborés, et selon les informations partielles dont nous disposons à ce stade, **cette taxe pourrait peser jusqu'à plus de 6% du chiffre d'affaires** de nos TPE-PME, soit plus que leur bénéfice moyen : mortel !

La colère de la FEB face à une décision incohérente

Les entreprises de boulangerie-pâtisserie disent ce qu'elles font et font ce qu'elles disent.

L'État doit en faire autant. Comment peut-il accompagner cet engagement avec ses administrations, puis envisager une taxe qui en ignorerait tous les efforts ?

Quel message envoie-t-il aux entreprises ? Investissez, mobilisez vos équipes, améliorez vos produits : vous serez quand même taxés !

Pour la FEB, une telle décision serait vécue comme une trahison de la confiance construite avec l'État.

« Conscient de nos responsabilités, nous avons volontairement sollicité l'Etat pour construire une démarche collective de réduction du sucre dans nos pâtisseries et viennoiseries. Nous travaillons d'arrache-pied depuis plus d'un an, l'accord est prêt, et la sanction tombe : vous serez taxés comme tout le monde. C'est un coup de poignard dans le dos ! »

Didier BOUDY – Président de la FEB

La FEB demande au Gouvernement de renoncer à toute taxation qui frapperait indistinctement les produits de Boulangerie-Pâtisserie sans tenir compte des engagements collectifs de réduction du sucre.

Nous exigeons que l'accord élaboré avec les administrations soit pleinement reconnu dans les arbitrages budgétaires et que les entreprises engagées soient soutenues pour la mise en œuvre.

La santé publique mérite mieux qu'une politique qui réclame des engagements d'une main et prélève de l'autre, sans aucune considération des efforts mis en œuvre.

Que l'Etat veuille travailler à la problématique du Sucre, nous l'encourageons, mais ne matraquez pas ceux qui soutiennent la démarche et s'engagent.

Un peu de cohérence !

A propos de la FEB :

Depuis plus de 80 ans, la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) fédère les acteurs engagés de la filière BVP (Boulangerie, Viennoiserie, Pâtisserie), animés par une même passion pour leur métier, leur goût d'entreprendre et leur capacité à innover. Elle regroupe la majorité des producteurs de Boulangerie- Viennoiserie – Pâtisserie (BVP) ainsi que de nombreux réseaux de magasins (franchisés, intégrés ou indépendants). En 2025, ses adhérents représentent plus de 53 800 salariés, près de 180 ateliers de production, plus de 3000 points de vente et près de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 20% à l'export. Reconnue par les pouvoirs publics, la FEB défend les intérêts du secteur et accompagne les entreprises dans leurs enjeux sociaux, environnementaux, économiques et d'attractivité.

Contacts Presse :

Aurélié Girard de Vasson - 06 89 21 48 33 - agirard@febpf.fr